



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis



CHARTRE DES RENDEZ-VOUS D'ANTAN

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute personne retraitée, seule et/ou isolée (à partir de 69 ans) dont le domicile principal se situe à Coubron peut s'inscrire afin de bénéficier des différentes activités pour séniors.

Justificatifs à fournir :

- Carte d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'inscription en annexe

ARTICLE 1 : Sorties et activités

Nous élaborons le programme de activités destiné à favoriser le partage de moments conviviaux. En cas d'annulation d'une sortie ou d'une activité, nous nous engageons à prévenir dès que possible les personnes inscrites. A cette fin, les coordonnées de ces dernières doivent être transmises lors de l'inscription et actualisées.

A. Participation aux sorties

Dès lors qu'une personne est inscrite à une sortie, elle s'engage à y participer.

Toute annulation doit être justifiée par un certificat médical, sauf en cas de force majeure. Ledit document est indispensable afin d'obtenir le remboursement de la sortie annulée.

Dans un souci d'encadrement et de bon déroulement des activités, les personnes à mobilité réduite ou ayant des problèmes de santé particuliers sont priées de bien vouloir s'abstenir de s'inscrire à une sortie susceptible de les mettre dans un état de faiblesse et de dépendance.

Selon la sortie ou l'activité proposée, il peut être demandé une participation financière.

B. Les déplacements en mini-bus

Dans le mini-bus, il n'y a pas de place attribuée.

A Coubron,
Le
Signature